

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit: Mélange
Nom commercial : AMASOUFRE TRITURÉ 98,5 DP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel: Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la mélange: Agriculture (fongicide, acaricide)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AZUFRE Y FERTILIZANTES PALLARES, S.A.
Av. Europa parcela 1 – 7 (Polígono Industrial Constanti)
43120 CONSTANTÍ – TARRAGONA - ESPAÑA
TEL: + 34 977 524 650 FAX: + 34 977 524 651
afepasa@afepasa.com - www.afepasa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 977 524 650 Horaire d'attention : lundi – vendredi de 08.00-17.00

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Sans classement

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Pictogrammes de danger (CLP) NA
Mention d'avertissement (CLP): NA
Mentions de danger (CLP): NA
Phrases supplémentaires (CLP):
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 : Tenir hors de portée des enfants
P103 : Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261 : Éviter de respirer les poussières
P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la ou les vêtements
P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 : Garder sous clef.
EUH phrase : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Phrases additionnelles : SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Soufre	N° CAS 7704-34-9 N° CE (EINECS) # 231-722-6 N° Index 016-094-00-1 N° REACH 01-2119487295-27	98,5	Skin irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau.	Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit n'est pas considéré dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lorsque vous contactez un médecin apportons cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :

Les vapeurs peuvent s'enflammer/exploser en présence d'une source d'ignition

Danger d'explosion :

Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :

Echauffement/combustion. Libération de gaz/vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP

Fiche de données de sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter des respirer les poussières.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate.

Conditions de stockage : Converser uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des. Sources d'inflammation. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Appareils électriques et éclairages antidéflagrants mis à la terre.

Produits incompatibles : Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Soufre (7704-34-9)	
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,22 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes antiéclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP

Fiche de données de sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Poudre
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Solution pH	6,75 (solution à 1%, 21°C)
Énergie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	> 221°C (EEC MT .16)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas inflammable (EEC MT A10)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Insoluble
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Pas explosif (EEC méthode A14) (basée sur les données de soufre trituré 98,5% DP)
Propriétés comburantes	Pas comburante (EEC méthode A17)
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés	Richesse: 98,5% soufre. Densité apparente compacté 0.84 g/ml (CIPAC MT 33)
-------------------	--

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

La mélange n'est pas réactive dans conditions normaux d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants. Des gaz acides, comme le dioxyde de soufre ou le brouillard de vapeur du soufre, peuvent être produits lors de la combustion de soufre, en l'absence d'oxygène.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre. La combustion produit des gaz toxiques.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Soufre (7704-34-9)

DL50 orale	>2000 mg/kg
DL50 cutané rat	>2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (poussières/brouillard – mg/l/4h)	5,43 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (STOT – exposition unique) Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Soufre (7704-34-9)

NOAEL, subchronic, orale, rat	1000 mg/kg (90 jours)
NOAEL, subaiguës, cutanée, rat	400 mg/kg (28 jours)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée) Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Soufre (7704-34-9)

CL50 poisson	< 14 ppm
CE50 Daphnie	> 5000 ppm

12.2. Persistance et dégradabilité

Amasoufre Trituré 98,5DP

Persistance et dégradabilité	Non établi. Une fois libéré dans l'environnement, le produit s'oxyde rapidement, soit par l'action de bactéries, soit par d'autres micro-organismes, soit spontanément par la présence d'oxygène, formant des composés organiques de soufre. Dans l'eau et le sol, il existe des micro-organismes qui moyennant des réactions d'oxydation et réduction permettent l'assimilation de ces composés par les plantes et animaux supérieurs, s'incorporant ainsi à la chaîne trophique alimentaire.
------------------------------	--

Soufre (7704-34-9)

Persistance et dégradabilité	Non établi
------------------------------	------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Amasoufre Trituré 98,5DP

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

Soufre (7704-34-9)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP

Fiche de données de sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Amasoufre Trituré 98,5DP

Ecologie – sol	En général le soufre présente un cycle biologique et une mobilité similaire à celle du nitrogène, caractéristique de nutriments essentiels pour le développement de la vie cellulaire.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION






13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :	Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets :	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer le contenu/récipient dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballages contaminés :	Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR
Indications complémentaires :	Ne doit pas être éliminé dans des incinérateurs, la combustion pouvant dégager du SO ₂ toxique pour l'homme et l'environnement.
Ecologie - déchets :	Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1350	1350	1350	1350	1350
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies				
SOUFRE	SULPHUR	Sulphur	SULPHUR	SULPHUR
Description document de transport				
UN 1350 SOUFRE 4.1 III (E)	UN 1350 SOUFRE 4.1 III (E)			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
4.1 	4.1 	4.1 	4.1 	4.1 
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : NO	Dangereux pour l'environnement : NO Contaminant marine : NO	Dangereux pour l'environnement : NO	Dangereux pour l'environnement : NO	Dangereux pour l'environnement : NO
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR):	F3
Dispositions spéciales (ADR):	242
Quantités limitées (ADR):	5 kg
Quantités exceptées (ADR):	E1

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

Instructions d'emballage (ADR):

P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR):

B3

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ARD)

MP11

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac

T1, BK1, BK2

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac :

TP33

Code citerne (ADR):

SGAV

Véhicule pour le transport en citerne:

AT

Catégorie de transport (ADR):

3

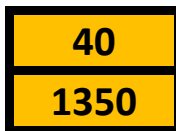
Dispositions spéciales de transport – Vrac (ADR)

VV1

Danger n° (code Kemler):

40

Panneaux orange:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR):

E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG):

242, 967

Quantités limitées (IMDG):

5 kg

Quantités exceptées (IMDG):

E1

Instructions d'emballage (IMDG):

P002, LP02

Instructions d'emballage GRG (IMDG):

IBC08

Dispositions spéciales GRG (IMDG):

B3

Instructions pour citernes (IMDG):

T1, BK2, BK3

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG):

TP33

N° FS (Feu):

F-A

N° FS (Déversement):

S-G

Catégorie de charge (IMDG):

A

No. GPA:

133

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA):

E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA):

Y443

Quantités nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA):

10 kg

Instructions d'emballage pour avion passagers et cargo (IATA):

446

Quantité nette max. pour avion passager et cargo (IATA):

25kg

Instructions d'emballage exclusivement pour avion de cargo

: 100kg

Dispositions spéciales (IATA)

A105

Code ERG (IATA):

3L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Non applicable

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1. à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 y 3.10

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP -
soufre

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Rubrique ICPE

A partir du 1^{er} juin 2015 : non concernée

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

AMASOUFRE TRITURÉ 98,5DP

Fiche de données de sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 2015/830

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Soufre

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources des données : REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 de décembre de 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et modifiant le règlement CE N° 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e)

Texte des phrases H et EUH:

Skin irrit. 2	Irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. .